

# La Lettre de l'Etat en Eure-et-Loir et en région Centre



PREFET DE LA RÉGION  
CENTRE

Novembre 2013

[www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)  
[www.centre.gouv.fr](http://www.centre.gouv.fr)

## dans votre DEPARTEMENT

**EDITORIAL** par M<sup>me</sup> *Franceline FORTERRE-CHAPARD*, Sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou ;

### DOSSIER :

- **Elections municipales et communales 2014** : Nouvelles modalités d'élection des conseillers municipaux et communales ;  
page 1

### ACTUALITES :

- **Visite ministérielle** : Visite à Dreux de M<sup>me</sup> Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des Droits des Femmes ;  
page 4

- **La bataille pour l'emploi** : Semaine pour l'emploi des personnes handicapées ; Zoom sur le Groupement d'employeurs promoteur d'emplois partagés (GEPEP) ; L'insertion par l'activité économique ;  
page 5

- **Sécurité publique** : Signature d'une convention entre le groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loir et l'Association départementale des Maires ;  
page 6

- **Nouvelle réglementation des armes** : Depuis le 6 septembre 2013, une nouvelle réglementation des armes est entrée en vigueur, transposée d'une directive européenne ;  
page 7

### PORTRAIT :

- **Un parcours au service de l'Etat !** - Entretien avec M<sup>me</sup> Anne-Marie BORDERON  
page 8

**En bref... - L'Agenda- Regard sur le mois de décembre** page 9

## dans votre RÉGION

### DOSSIER :

- **Entreprises et emploi** : Trois questions à M. Jonathan NUSSBAUMER, référent unique pour les investissements ;  
page 10

### ACTUALITES :

- **Inclusion sociale** : Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;  
page 12

- **Pacte Défense PME** : Pôles régionaux à l'économie de défense ;  
page 13

- **Environnement** : Le plan de gestion des poissons migrateurs ;  
page 14

- **Santé** : Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires ; Les maladies cardio-vasculaires ;  
page 15

- **Achats de l'Etat** : AÏDA en région Centre  
page 17

# Sommaire



La Lettre de l'État en Eure-et-Loir et en région Centre – Novembre 2013

Directeur de la publication : Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir  
Directeur de rédaction : Guillaume ROBILLARD, Directeur de Cabinet  
Comité de rédaction et illustrations : services de l'Etat en région Centre et en Eure-et-Loir - Crédits photos : services de l'Etat en Eure-et-Loir, ville de Chartres, l'Echo républicain

## *Editorial,*

*par M<sup>me</sup> Franceline FORTERRE-CHAPARD,  
Sous-préfète de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou*



« Le 5 novembre 2013, j'ai été installée sous-préfet de Nogent-le-Rotrou. Cette date marque également mon entrée dans le corps préfectoral après 11 années passées au sein du ministère de la Défense en tant que commissaire aux armées, métier qui m'a menée aux quatre coins de la métropole et plus loin encore, notamment en Afrique.

L'orientation vers le corps préfectoral s'est faite assez naturellement car les métiers exercés par un commissaire aux armées et par un sous-préfet ont de nombreux points d'ancrage. Ce sont tous deux des métiers d'engagement, de disponibilité, des métiers où il n'est de richesse que dans les hommes et les femmes que l'on soutient. Des métiers de terrain où la réflexion mène toujours à la décision et à l'action.

Un sous-préfet, c'est d'abord un serviteur de l'Etat, disponible, il est un « assemblier », selon le terme consacré, celui qui rassemble autour de lui les différents acteurs de l'Etat pour résoudre une difficulté, démarrer ou faire avancer un projet d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise.

En préparant ce virage, j'ai eu la chance de pouvoir rencontrer des sous-préfets dynamiques, engagés pour leur territoire – c'était notamment le cas de Michèle BAMEUL à laquelle j'ai l'honneur de succéder à Nogent-le-Rotrou - et je suis convaincue que cet engagement joue un rôle essentiel dans notre métier.

Je souhaite donc inscrire mon action dans cette veine :

- dynamisme, il en faut pour permettre aux projets de naître et de se concrétiser ;
- réactivité, car le temps des entreprises notamment est court ce qui n'est pas toujours en adéquation avec le temps plus mesuré de nos administrations ;
- neutralité de l'Etat, c'est ce qui garantit notre indépendance d'action et notre crédibilité ;
- poursuite de l'intérêt général dans le respect de la loi et de la bonne utilisation des deniers publics ».



### Nouvelles modalités d'élection des conseillers municipaux et communautaires

Les lois organique n° 2013-402 et ordinaire n° 2013-403 relatives à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, publiées au Journal officiel du 18 mai 2013, ont profondément modifié le mode d'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Ces lois comportent trois séries de dispositions :

- l'abrogation des dispositions relatives au conseiller territorial et l'aménagement du calendrier électoral,
- la modification du mode de scrutin des conseillers départementaux,
- la définition de nouvelles modalités d'élection des conseillers municipaux et communautaires.

Concernant ce dernier point, à l'échéance la plus proche, les modifications essentielles, mises en œuvre en 2014 sont les suivantes :

#### 1. Application du scrutin de liste aux communes de 1 000 habitants et plus

Les communes dont la population se situe entre 1 000 et 3 500 habitants se verront appliquer en mars 2014 le mode de scrutin actuel des communes de plus de 3500 habitants.

Dans ce cadre, les listes de candidats devront donc comporter autant de noms que de sièges à pourvoir et respecter une stricte alternance d'un candidat de chaque sexe.

De la même manière, dans ces communes, le mode de scrutin de liste sera appliqué pour l'élection des adjoints au maire.

#### 2. Déclaration de candidature obligatoire auprès du préfet, quelle que soit la population de la commune.

Il s'agit d'une **innovation majeure de la réforme** : tous les candidats, dans l'ensemble des 402 communes du département, devront déposer une déclaration de candidature soit à la préfecture, soit à la sous-préfecture dont dépend la commune dans laquelle ils se présentent. Un dispositif spécifique sera organisé à la préfecture et dans les sous-préfectures pour assurer l'enregistrement des candidatures.

Seul un dépôt physique est prévu par le droit applicable, les envois postaux ou dématérialisés ne seront pas acceptés. En revanche, le recours à des mandataires chargés de déposer les dossiers au nom de plusieurs candidats sera tout à fait possible.



### Nouvelles modalités d'élection des conseillers municipaux et communautaires (suite...)

#### **3. Election des conseillers communautaires au suffrage universel direct.**

- **Dans les communes de plus de 1 000 habitants**, les conseillers communautaires seront élus en même temps que les conseillers municipaux, au suffrage universel.

La loi fixe le principe d'une double liste sur le bulletin de vote, les candidats au conseil communautaire figurant de manière distincte sur le même bulletin de vote.

Le principe général est que la liste des candidats au conseil communautaire est exclusivement composée de candidats au conseil municipal, pris dans le même ordre de présentation, mais en conservant la possibilité de ne pas retenir certains candidats.

- **Dans les communes de moins de 1 000 habitants**, les conseillers communautaires seront désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, une fois le maire et les adjoints élus.

#### **4. Réduction du nombre de conseillers municipaux de 9 à 7 dans les communes de moins de 100 habitants.**

Cette réduction du nombre de conseillers concerne uniquement les communes de moins de 100 habitants.

Les autres catégories de communes ne sont pas concernées. Ainsi une commune dont la population est comprise entre 100 et 499 conservera 11 élus, 15 élus entre 500 et 1499, 19 élus entre 1500 et 2499 et ainsi de suite.

En revanche, une commune pourra voir l'effectif du conseil municipal varier si elle change de catégorie au vu du nouveau chiffre de population applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et rendu public par l'INSEE.

#### **NB : Mode de scrutin des communes de moins de 1 000 habitants.**

Les communes de moins de 1 000 habitants ne verront pas leur mode de scrutin changer, elles resteront soumises au scrutin individuel majoritaire.

Les électeurs pourront donc rayer, ajouter ou panacher, mais seuls les votes en faveur des candidats ayant déposé officiellement leur déclaration en préfecture ou en sous-préfecture seront pris en compte.

Les suffrages apportés à des personnes n'ayant pas déposé leur candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture seront considérés comme nuls.

Des candidatures groupées, c'est à dire l'addition de candidatures individuelles déposées par un mandataire unique et pouvant ensuite toutes figurer sur le même bulletin de vote, sont autorisées.

Aucune obligation de parité ne s'impose dans ce cas dans la mesure où même si, matériellement, il s'agit de candidatures groupées, elles restent juridiquement des candidatures individuelles.



**Réunions d'information**

**Élections municipales  
et communautaires 2014 :  
mode d'emploi**

**BONVILLE : jeudi 28 novembre 2013 à 17h**  
(salle polyvalente - 7bis rue de la Mairie - commune de Gellainville)

**LE COUDRAY : mercredi 18 décembre 2013 à 17h**  
(Espace Gérard Philippe - Rue de la vieille église)

**Programme**

Introduction par **Mme Florence LAGNEAU-BILLET**, Directrice de l'AM28

**« 10 nouvelles règles à connaître »**

- Les dates à prendre en compte
- Population municipale et mode de scrutin
- La parité « hommes-femmes »
- La déclaration de candidature
- L'inéligibilité
- Les incompatibilités
- La limitation du panachage
- La désignation des élus intercommunaux
- La fin du sectionnement électoral
- La propagande électorale

**Débat**

**>> Les services de l'Etat tiendront d'autres réunions d'information aux communes courant janvier sur l'organisation du scrutin.**

**Pour voter en 2014,  
pensez à VOUS inscrire  
dans votre mairie**



**...avant  
le 31 décembre 2013  
à minuit**

Vous pouvez vous inscrire sur internet sur le site  
<https://connexion.mon.service-public.fr/>  
si votre mairie est raccordée au service.

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## **Visite à Dreux de M<sup>me</sup> Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des Femmes et Porte-parole du Gouvernement à Dreux.**



A l'occasion de la remise de la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur à Mme Nora Husson pour son engagement associatif en faveur des droits des femmes à Dreux, la ministre a effectué le lundi 18 novembre plusieurs visites et rencontres accompagné du Préfet, du Sous-préfet de Dreux, du député, des maires de Dreux et de Vernouillet et des représentants du Conseil régional.

Le déplacement de Najat Vallaud-Belkacem a débuté à 15 heures à Dreux dans le quartier des Bâtes par la visite des locaux de l'Association des Femmes d'Ici et d'Ailleurs (AFIDA) qui œuvre pour l'intégration des femmes et la reconnaissance de la diversité.

La ministre a assisté avec intérêt à l'atelier couture proposé tous les lundis aux femmes volontaires puis s'est entretenue sur les droits des femmes avec les membres et les adhérentes de l'association.



Mme Najat Vallaud-Belkacem s'est ensuite rendue au Centre culturel des Bâtes pour une table ronde sur le thème de l'emploi des jeunes dans l'agglomération drouaise. De jeunes futurs signataires de contrats d'emplois d'avenir et d'emplois francs ont alors présenté leurs parcours et leurs ambitions à la Ministre.

Ces jeunes ont également eu la chance d'être marrainés par la ministre pour la signature des trois premiers emplois francs du département et deux nouveaux emplois d'avenir.

La visite officielle s'est achevée à la Sous-préfecture de Dreux où la ministre a remis la décoration de Chevalier de la Légion d'Honneur à Mme Nora Husson dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

## **Semaine pour l'emploi des personnes handicapées**



Le 7 novembre 2013, Didier MARTIN, Préfet d'Eure-et-Loir, a informé la presse du lancement de la 17ème édition de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH) (du 18 au 23 novembre 2013).

Le lancement de la SEPH a eu lieu dans les locaux de Cap Emploi à Chartres, structure de placement spécialisée dédiée à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans le cadre d'une mission de service public.

La semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées est organisée par l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) avec le concours de ses partenaires : le FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) et l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) et du service public de l'emploi.

Elle vise à sensibiliser le plus grand nombre au recrutement et au maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés par le biais de rendez-vous dans les bassins d'emploi afin de favoriser les rencontres candidats/employeurs.

Dans ce cadre et au titre de l'édition 2013, 4 forums ont été organisés entre le 18 et le 22 novembre, dans chacun des arrondissements du département.

**Pour en savoir plus :**

**Cap Emploi 28 : 02 37 38 32 32**

**<http://www.agefiph.fr>**

### **Zoom sur...**

#### **Le Groupement d'employeurs promoteur d'emplois partagés (GEPEP)**

Le GEPEP est une **association loi 1901** dont l'objet est de permettre le **partage d'employés entre entreprises**.

Elle compte trois permanents et 46 salariés. 52 entreprises recourent à ses services, petites comme grandes (ex : Guerlain).

Le GEPEP ne reçoit aucune subvention publique et se finance uniquement par la facturation de ses services aux entreprises.

Les représentants du GEPEP ont annoncé leur volonté de créer un **groupement des employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)**, prenant acte du déficit récurrent de candidats formés dans certaines branches de métier.

### **L'insertion par l'activité économique**

A l'invitation de l'**UREI** (Union Régionale des Entreprises d'Insertion) et de son partenaire ERDF, le Préfet et le Président du Conseil Régional ont visité le 6 novembre dernier la blanchisserie centrale de Bonneval, l'une des six entreprises d'insertion du département.



Dans son allocution, le Préfet a rappelé l'intérêt et le soutien apporté par l'Etat aux structures d'insertion par l'activité économique :

- visite par le Premier Ministre en septembre dernier de structures d'insertion en Gironde,
- réforme tarifaire à compter de juillet 2014,
- prise en compte de l'insertion par l'activité économique dans le projet de loi sur l'Economie Sociale et Solidaire en cours d'examen par le Parlement.

### **Signature d'une convention entre le groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loir et l'association départementale des maires**

Le 6 novembre 2013, au sein du quartier Dupré à Lucé, le colonel **Éric LAMIRAL**, commandant le groupement de gendarmerie d'Eure-et-Loir et **M. Gérard HAMEL**, Président de l'association départementale des Maires d'Eure-et-Loir, ont signé une convention de partenariat.

La présente convention est la déclinaison de la convention Cadre signée le 26 juin 2013 entre la Gendarmerie Nationale et l'Association des Maires de France (AMF). Elle a pour objet de renforcer les liens entre les élus et la gendarmerie.



Détaillant les différentes actions menées par les acteurs, elle a notamment pour vocation de favoriser la connaissance entre les élus et les commandants d'unités territoriales, les commandants de compagnie, ainsi que l'échelon groupement. Elle doit permettre aussi de mieux échanger au quotidien, et de faciliter les actions de conseil et ou de formation.

Signée pour un an renouvelable, cette convention formalise ainsi dans le département d'Eure-et-Loir l'engagement des deux partenaires **pour une meilleure tranquillité publique.**

Retrouvez ces articles sur : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actualites/Agenda>

#### Depuis le 6 septembre 2013, une nouvelle réglementation des armes est entrée en vigueur, transposée d'une directive européenne

Ces dispositions concernent tous les détenteurs légaux d'armes en France, parmi lesquels 1,4 million de titulaires d'un permis de chasser, 160 000 licenciés de la fédération française de tir, ainsi que les armuriers et les collectionneurs.

La réforme de la réglementation des armes repose notamment sur les dispositions de la loi n°2012-304 du 6 mars 2012 et du décret du 30 juillet 2013. Elle a fait l'objet de nombreuses concertations avec les usagers et les associations.

La réforme de la réglementation poursuit deux objectifs : d'une part, la simplification des procédures administratives auxquelles sont soumis les détenteurs d'armes, et d'autre part, le renforcement de la sécurité de nos concitoyens et de la maîtrise de la diffusion des armes.

**La simplification des procédures administratives** s'inscrit pleinement dans la démarche de modernisation de l'action publique conduite par le Gouvernement. Elle se traduit notamment par :

- L'instauration d'un guichet unique pour les démarches administrative : la préfecture ou la sous-préfecture. Ceci évite désormais les déplacements au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.
- La mise en place d'une nouvelle classification des armes fondée sur leur dangerosité. Jusqu'à présent déclinées en 8 catégories, **la nouvelle nomenclature répartit les armes dans 4 catégories** : A (armes et matériels interdits), B (armes soumises à autorisation), C (armes soumises à déclaration), et D (armes soumises à enregistrement et armes à détention libre). A chaque catégorie correspond un régime juridique précis.
- L'allongement de la durée de validité de l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes de 3 à 5 ans.
- En cas de demande de renouvellement, l'autorisation d'acquisition et de détention initiale reste valable jusqu'à la décision expresse du renouvellement, donc sans la limitation de la durée de 3 mois après l'échéance du titre, comme c'était le cas auparavant.

**Le renforcement de la sécurité de nos concitoyens et une meilleure maîtrise de la diffusion des armes** s'appuient en particulier sur les dispositions suivantes :

- La loi prévoit un renforcement du volet pénal permettant d'accroître les sanctions et ainsi de mieux réprimer le trafic illégal d'armes, avec notamment l'instauration de peines complémentaires et l'extension de la procédure pénale appliquée à la criminalité organisée, aux infractions à la législation sur la fabrication et le commerce des armes.
- La loi permet d'interdire l'accès aux armes aux personnes qui ont été condamnées en raison d'un comportement violent, incompatible avec la possession d'une arme à feu.
- Le régime des saisies administratives est également renforcé et toutes les catégories d'armes peuvent désormais faire l'objet d'une saisie.
- Des quotas sont instaurés concernant les armes elles-mêmes mais aussi les chargeurs et les munitions.



A quelques semaines de son départ à la retraite, Anne-Marie BORDERON, Directrice de la cohésion sociale et de la protection des populations se livre à nous.

*A quelques semaines de votre départ, quel bilan faites-vous de votre carrière professionnelle ?*

Il y a 47 ans et 9 mois quand j'ai débuté par hasard (mon seul souci alors était de trouver un emploi de secrétariat) dans la fonction publique, je n'aurais jamais imaginé gravir les échelons et terminer ma carrière en tant que directrice d'un service déconcentré.

La fonction publique m'a donné la chance de gravir par la voie du concours les différents échelons. Le métier au service de l'Etat m'a aussi incité à me payer des études en droit tout en travaillant.

Je fais donc un bilan très positif à la fin de ma carrière. J'ai aimé ce que j'ai entrepris. J'ai pu, au fil des postes occupés, découvrir différents métiers. Les missions sont en effet de nature très différente.

Ma carrière s'est déroulée entièrement en Eure-et-Loir, d'abord à la sous-préfecture de Châteaudun, où après avoir été polyvalente sur différents postes, j'ai rempli les fonctions de Secrétaire Générale.

Un peu après ma réussite au concours d'Attaché Principal de Préfecture, j'ai été sollicitée pour prendre les fonctions de directeur à la préfecture (c'était en 1985). Dans une direction où le périmètre des attributions et des bureaux ont changé au fil du temps, j'ai pu m'investir dans des dossiers très divers (urbanisme, environnement, logement, élections, délivrance des titres, droit au séjour des ressortissants étrangers, sécurité routière, contentieux, police administrative...).

*Quels souvenirs marquants conservez-vous ?*

Le sens du service public, le souci d'agir dans l'intérêt général, la neutralité manifestés par les fonctionnaires a, à quelque niveau que cela soit, toujours été rencontrée. Cela est très réconfortant.

Le plus récent des souvenirs marquants est celui de la construction dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE) de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Cela n'a pu se faire qu'avec le soutien des préfets et la coopération des agents.

Cela a été une aventure inédite dans laquelle je me suis totalement impliquée. Cela n'a pas été bien sûr sans rencontrer quelques difficultés mais elles ont été réglées.

Si j'ai pu donner du sens à cette direction qui regroupe des agents de culture différente (et cette diversité est très riche) et aussi de statuts différents, des missions également différentes mais qui ne sont pas toujours sans lien entre elles, j'en suis très fière. Cela a été une expérience très riche et j'oserai dire une réussite.

Je souhaite aussi évoquer une action concrète très récente conduite avec les autorités judiciaires : la mise en place d'un accueil spécifique pour les femmes victimes de violence.

En remontant un peu dans le passé, j'ai vécu en 1982 (alors en sous-préfecture), le passage de la tutelle des collectivités locales à leur libre administration et à la mise en place du contrôle de légalité.

Au fil du temps, l'importance qu'ont pris dans les missions les difficultés économiques et les nouvelles missions qui en ont découlé.

Autre élément marquant plus personnel : ma réussite au concours d'attaché de préfecture en 1975. Je me suis inscrite avec quelques complexes car je n'avais pas eu l'occasion d'effectuer des études supérieures et même si je m'étais totalement investie dans une préparation, je me suis demandé dans quelle situation je m'étais engagée quand je découvrais le parcours des autres candidats. Ma réussite (première fois que je passais ce concours) m'a définitivement débarrassée de tout complexe à ce sujet. Ma réussite au concours d'attaché principal en 1982 (j'avais 33 ans) a démontré que je n'avais pris aucun retard par rapport à ceux qui avaient eu un parcours plus classique.

### *Quels sont les grands dossiers qui attendent votre successeur(e)?*

Ils sont nombreux :

- La conduite des politiques destinées à lutter contre la précarité : l'hébergement d'urgence des personnes sans logement, les parcours d'insertion vers le logement, l'accès au logement social, la prévention des expulsions locatives ;
- La conclusion de contrats de villes et les négociations qui interviendront en 2014 pour que des contrats soient conclus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec les villes et les intercommunalités qui auront dans le cadre de la révision de la géographie, des quartiers prioritaires ;
- Les actions à entreprendre en faveur des jeunes (mise en œuvre des orientations définies dans le cadre du Comité Interministériel de la Jeunesse) ;
- La poursuite de contrôles coordonnés entre les différents services de la DDCSPP afin de garantir la sécurité des usagers dans les différents lieux (restauration commerciale, accueils collectifs de mineurs, équipements sportifs.....) et la protection du consommateur.

### *Quels sont les nouveaux défis pour vous désormais?*

Je veux réussir le passage vers cette retraite. Mais je suis optimiste et n'est aucune inquiétude. J'y penserai réellement lorsque j'aurai quitté mes fonctions. Je vais m'engager dans quelques activités, consacrer un peu de temps à des loisirs que j'ai un peu délaissés (conférences culturelles, théâtre.....) et bien sûr me consacrer à ma famille (enfants et petits-enfants). Je resterai dans le département où j'y ai mes racines et mon réseau. Je m'absenterai sans doute plus souvent vers Toulouse et Avignon où deux de mes enfants sont établis.

## **EN EURE-ET-LOIR**

### **En bref... - L'Agenda – Regard sur le mois de décembre**

- 27 novembre : Installation du nouveau Directeur du centre de détention de Châteaudun
- 28 novembre : Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance à Nogent-le-Rotrou
- 1<sup>er</sup> décembre : Cérémonie commémorative de la Bataille de Loigny en 1870
- 5 décembre : Cérémonie de remise des médailles Jeunesse et sport à Morancy
- 9 décembre : Conseil départemental de prévention de la délinquance à la préfecture
- 13 décembre : Cérémonie de départ de Mme BORDERON, DDCSPP, à la préfecture
- 16 décembre : Signature de la convention entre la protection judiciaire de la jeunesse, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et la mission locale de Dreux

## **Trois questions à : M. Jonathan Nussbaumer, Référént unique pour les investissements**



**Question :** Jonathan Nussbaumer, vous avez été nommé dernièrement référént unique pour les investissements auprès du Préfet de région. Quel est le poids des investisseurs étrangers dans notre région ?

**Réponse :** *En région Centre, les entreprises à capitaux étrangers représentent un emploi industriel sur 3. Ce sont des noms connus qui ont créé de l'emploi : je pense en particulier à ST Micro, Shiseido, John Deere, Barilla...*

*La priorité du gouvernement, c'est la croissance et l'emploi. Le gouvernement a d'ailleurs fixé un objectif de + 40 % d'implantations d'entreprises sur le sol français.*

*J'ai donc pour mission de faciliter le travail des porteurs de projets, de les convaincre qu'ils font le bon choix, de répondre à toutes leurs questions et, en quelque sorte, de leur dérouler le tapis rouge. C'est le défi de l'hospitalité industrielle.*

*Il y a un an, Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif, avait nommé un Commissaire au Redressement Productif par région ; Philippe Malizard en région Centre. Il s'agissait là de contribuer activement au sauvetage des entreprises en difficulté. Cette nouvelle méthode de travail a fait ses preuves : dans le Centre, 40 entreprises ont été sauvées et 1 300 emplois ont été préservés.*

*Avec les Référénts uniques à l'investissement, on utilise la même méthode : l'Etat s'organise en « mode projet », avec un point d'entrée clair présent sur le terrain, au service des entreprises, en s'appuyant sur et en coordonnant les services existants.*

**Question :** Quels sont les moyens mis en œuvre pour attirer les entreprises ?

**Réponse :** *Je rappelle fréquemment que ce n'est pas parce que le Référént unique investissements est unique qu'il est seul. Derrière cette nouvelle fonction, il y a un véritable réseau qui se mobilise au service des entreprises.*

*J'ai d'abord une équipe très compétente à la DIRECCTE. Ce sont 25 personnes qui ont une expertise poussée des dispositifs d'aide, des filières économiques régionales et des territoires.*

*Je suis également placé directement auprès du Préfet de région, qui est fortement mobilisé sur le sujet, et avec lui les préfets, les sous-préfets et l'ensemble des services de l'Etat pour accélérer les procédures et donner des garanties.*

*J'échange chaque semaine directement avec le cabinet du Ministre, qui veut savoir sur le terrain quelles sont les difficultés très concrètes qui méritent une action du Ministère pour y remédier et lever les obstacles.*

*Je travaille enfin tout particulièrement avec les collectivités, au premier rang desquelles le Conseil régional, les Conseils généraux et leurs agences de développement, notamment Centréco. La Banque publique d'investissement et les chambres de commerce font également partie de ce réseau.*

*Mes missions recouvrent essentiellement trois activités :*

- *Détecter, en appui à l'ARD (Agence régionale de développement) et à l'AFII (Agence française des investissements internationaux), les projets potentiels localisables dans la*

*région et tenir un tableau de bord relatif à ces projets permettant un dialogue régulier avec la cellule nationale dédiée aux localisations d'activités, animée par le cabinet du Ministre du redressement productif,*

- Durant la phase d'arbitrage sur le lieu d'installation d'un projet, favoriser la décision d'installation, en lien avec la cellule nationale dédiée aux localisations, en veillant à la mobilisation de tous les acteurs publics pouvant apporter un appui au projet et la qualité des réponses et solutions apportées,*
- Faciliter et accélérer, après la décision de localisation, les démarches techniques et réglementaires de l'entreprise en garantissant la réactivité des services de l'Etat.*

**Question :** Ce dispositif concerne les projets de plus de 3 millions d'euros. En avez-vous identifiés en région Centre et dans quels secteurs ?

**Réponse :** *17 projets ont d'ores et déjà été identifiés en région Centre, ce qui représente 165 millions d'euros d'investissement et 1000 emplois directs, soit environ un enjeu de 4000 emplois avec les emplois induits. C'est extrêmement important et prometteur.*

*Tous les secteurs sont concernés, notamment nos secteurs d'excellence comme la cosmétique, la pharmacie, l'agro-alimentaire. Nous avons de nombreux cas de figures : des chefs d'entreprise qui relocalisent en France, des chefs d'entreprise qui créent de nouveaux produits, des chefs d'entreprises qui décident de s'installer en France...*

*Les chefs d'entreprise refont leurs calculs et se rendent compte que la France a des atouts pour les accueillir. Nous avons d'ailleurs lancé le logiciel Colbert 2.0, qui est un outil d'autodiagnostic en ligne pour que les chefs d'entreprises puissent se rendre compte de leur capacité à relocaliser leur activité.*

*Aujourd'hui, ce que j'entends des chefs d'entreprise que je côtoie au quotidien, c'est que le besoin n'est pas exclusivement financier. Ce qu'ils nous demandent, c'est que l'Etat se mobilise à leurs côtés, que les délais soient garantis et que la sphère publique soit réactive. Voilà le sens de la création des Référents uniques à l'investissement.*

**Contact :** Jonathan NUSSBAUMER – Tél.: 02 38 77 69 61

[jonathan.nussbaumer@direccte.gouv.fr](mailto:jonathan.nussbaumer@direccte.gouv.fr)

Le Ministère du redressement productif propose à toute entreprise souhaitant relocaliser tout ou une partie de ses activités en France un logiciel d'autodiagnostic confidentiel et automatisé.

En moins de 30 minutes, le chef d'entreprise peut ainsi apprécier la plus-value concrète d'une relocalisation de son activité en France et progresser dans sa réflexion autour d'un éventuel projet d'investissement industriel.

À l'issue de ce diagnostic préliminaire confidentiel, le Référent unique à l'investissement de l'État en région Centre proposera un rendez-vous au chef d'entreprise pour approfondir l'analyse de son projet, et, pourquoi pas, bâtir le socle de son futur choix de produire sur le territoire national, en région Centre.

Visitez le site <https://www.colbert2-0.fr>



## **Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale**

A l'issue de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui s'est tenue en décembre 2012, le Premier ministre a défini en janvier 2013 les grandes lignes du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS). La démarche a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des partenaires des politiques de solidarité.

Le Plan repose sur des principes forts qui sont : l'objectivité, la non-stigmatisation, la participation des personnes concernées, le « juste droit », le décroisement des politiques sociales. Il comprend 61 mesures regroupées dans 7 thématiques transversales : l'accès aux droits, le logement et l'hébergement, l'emploi, l'enfance et la famille, la prévention et la lutte contre l'illettrisme, l'éducation et la santé.

La mise en œuvre du Plan nécessite l'implication de tous : élus, administrations, collectivités publiques, partenaires sociaux, associations, citoyens... Son suivi a été confié à M. François Chérèque, inspecteur général des affaires sociales (IGAS), qui propose pour ce faire des rencontres territorialisées.



Photo : Préfecture du Centre et du Loiret/Service de presse

La rencontre en région Centre a eu lieu le 24 septembre dernier. Elle a mobilisé plus de 230 partenaires. La question de la pauvreté des jeunes et des familles monoparentales a été largement évoquée.

L'ensemble des acteurs régionaux de la solidarité doit se retrouver très prochainement pour décliner ensemble les actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan ambitieux.

Le pilotage de la démarche régionale ainsi impulsée est assuré par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

## Pôles régionaux à l'économie de défense (PRED)



Le Ministère de la défense met en œuvre, depuis mars 2013, un Pacte Défense PME. Ce pacte implique différentes entités de la défense, les grands maîtres d'œuvre industriels et les entreprises.

Il consiste à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) aux marchés de défense relevant des achats courants ou des systèmes d'armes.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Faciliter l'accès des PME et ETI aux achats publics de la défense,
- Financer la R&D (recherche & développement) et le passage aux développements produits,
- Améliorer les relations entre grands maîtres d'œuvre industriels et PME,
- Appuyer le développement économique des PME/ETI en régions.

Pour ce dernier axe, 22 pôles régionaux à l'économie de défense (PRED) et un pôle pour l'outre-mer ont été créés au mois d'août 2013.

Le PRED, ainsi constitué dans chaque région, a pour mission principale de faciliter les relations entre les petites et moyennes entreprises/les entreprises de taille intermédiaire (PME/ETI) d'une part et le Ministère de la défense, d'autre part. Pour cela, il optimise en région le réseau des représentants du Ministère dont l'activité est, au moins en partie, orientée vers les PME/ETI.

Sans se substituer aux interlocuteurs habituels des PME/ETI ayant déjà tissé des relations d'affaires, il constitue un point d'entrée privilégié pour les entreprises ne sachant pas comment accéder au Ministère de la défense.

Ainsi, les sollicitations des entreprises ou des acteurs institutionnels transmises aux PRED sont directement orientées vers l'interlocuteur compétent du ministère dans le domaine concerné : achats liés à l'industrie de l'armement, achats hors armement (achats courants), soutien à l'innovation, restructurations de défense, etc. Point de contact de proximité, le PRED contribue à l'information des PME/ETI sur les besoins, les marchés, les procédures d'achat et l'organisation des achats du ministère afin de faciliter l'élaboration d'offres adaptées et compétitives. Il est par ailleurs chargé d'identifier les attentes des PME/ETI de la région et leurs problématiques.

Le PRED a donc pour mission principale de faciliter la mise en relation entre une entreprise dont les activités sont susceptibles d'intéresser la défense et n'ayant pas affaire avec le secteur de la défense et les différents entités du Ministère de la défense.

Contact : [contact-centre@pred.defense.gouv.fr](mailto:contact-centre@pred.defense.gouv.fr)

## **Le plan de gestion des poissons migrateurs**

**Une adoption unanime le 25 octobre 2013**

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) Centre ne porte pas les politiques du Ministère de l'écologie uniquement en région Centre, mais également, pour certaines d'entre elles, dans tout le bassin Loire-Bretagne. Elle participe ainsi au secrétariat du Comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) et est chargée de piloter la mise en œuvre du Plan de gestion des poissons migrateurs (Plagepomi) pour ce qui concerne le saumon (plan saumon de Loire-Allier), les aloses, les lamproies et la truite de mer.

Le Plagepomi des bassins de la Loire, de la Sèvre niortaise et des cours d'eau côtiers vendéens pour la période 2014-2019, a été bâti entre octobre 2012 et octobre 2013, sous l'égide du Cogepomi, qui rassemble des représentants de l'État, des collectivités, des pêcheurs et des riverains.

### **L'adoption du Plagepomi : un pas de plus vers une gestion intelligente et concertée de la faune aquatique migrante**

Le Plagepomi définit pour six ans les modalités nécessaires à la conservation des espèces de poissons migrateurs amphihalins (espèces vivant alternativement en eau douce et en eau salée, telles que l'anguille, les aloses, les lamproies, le saumon atlantique de Loire-Allier et la truite de mer) : préservation et restauration des milieux aquatiques, encadrement des activités de pêche, soutien temporaire des effectifs par des opérations de déversement de juvéniles.

Il a été élaboré grâce à une large concertation avec les représentants des usagers de l'eau et des milieux aquatiques, les collectivités locales (Régions, Conseils Généraux, et Établissement public Loire), le comité de bassin et les commissions locales de l'eau. Les échanges fructueux ont conduit à amender et enrichir substantiellement le Plagepomi, finalement adopté à l'unanimité par le Cogepomi lors de sa séance plénière du 25 octobre 2013.

Le Plagepomi a pour objectif de préserver et restaurer de façon pérenne les populations sauvages de poissons migrateurs amphihalins.

Sur la période 2014 - 2019, il prévoit :

- en priorité de préserver et reconquérir les habitats des poissons migrateurs amphihalins et la continuité écologique des cours d'eau ;
- au cas par cas, et en accompagnement, d'encadrer les pratiques de pêche (maintien des interdictions de pêche du saumon et de la truite de mer) et le soutien temporaire des effectifs (notamment en saumons) ;
- d'acquérir des connaissances afin de renforcer la compréhension du fonctionnement des populations.

Le développement et le renforcement de la coopération entre le pilotage au niveau du bassin et les actions menées localement, entre autres dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), constituent deux enjeux majeurs de la déclinaison du Plagepomi 2014-2019. Ils permettront une meilleure adéquation des projets de restauration des milieux aquatiques avec les connaissances disponibles sur les espèces migratrices amphihalines, favorisant l'atteinte de l'objectif du Plagepomi.



Saut de saumon dans l'Alagnon (photo : Henri Carmié)

En savoir plus :

[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/gestion-des-poissons-migrateurs-r439.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/gestion-des-poissons-migrateurs-r439.html)

## **2<sup>ème</sup> Conférence régionale des Maisons de Santé Pluridisciplinaire CPER (Contrat de projets Etat-Région) 2007-2013**

Sous la coprésidence de M. Pierre-Etienne Bisch, Préfet de la région Centre, de M. François Bonneau, Président du Conseil régional et de M. Philippe Damie, Directeur de l'ARS (Agence régionale de santé), la seconde conférence régionale des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) s'est tenue le 2 octobre 2013, au sein de l'Institut de formation des professions de santé du CHU (Centre hospitalier universitaire) de Tours. Elle a réuni plus de 200 acteurs publics et privés de la région sous l'angle de l'installation des jeunes professionnels de santé en MSP. L'effort considérable de financement public par les services de l'État et du Conseil régional, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, a permis en collaboration avec l'ARS Centre, les communautés de communes et les Conseils généraux d'apporter une réponse à la désertification médicale qui touche la région Centre. Ce sont aujourd'hui 40 maisons (30 M€ d'aides publiques) qui ont été financées, dont 36 sont d'ores et déjà ouvertes. Cinquante structures devraient pouvoir être financées à l'échéance de 2013.

Ces maisons ont vocation à accueillir des stagiaires et favoriser l'installation de jeunes professionnels. Elles doivent être le socle d'une médecine pluri-professionnelle, donnant davantage de place à la prévention et à la formation. En répondant à la désertification médicale, elles seront une clé de maintien de l'attractivité de nos territoires. Ouverte depuis plus de deux ans, la maison de santé pluridisciplinaires et universitaire du Véron est souvent citée en exemple. Composée de 27 professionnels de santé (6 médecins généralistes, 8 infirmières, 3 dentistes, 2 masseurs kinésithérapeute, 2 orthophonistes, 1 pédicure podologue, 1 psychomotricienne, 1 orthophoniste, 1 diététicien, 2 psychologues) elle accueille régulièrement à Avoine, en lien étroit avec l'Université de médecine de Tours, des externes et internes en médecine ou des élèves infirmiers. Le recrutement au poste de chef clinique d'un professeur de médecine universitaire viendra renforcer la formation professionnelle continue des professionnels de santé et des étudiants de la MSP universitaire du Véron, à Avoine.

L'enjeu, à travers les riches échanges qui se sont tenus entre professionnels médicaux et paramédicaux, élus, ARS, financeurs et en particulier des étudiants a été de :

- partager les différents retours d'expériences de professionnels de santé installés en MSP et faire vivre un réseau pour conforter chacune des initiatives ;
- attirer de nouveaux professionnels de santé et en particulier des jeunes étudiants.

La réalisation de cette seconde conférence a ainsi permis de mobiliser chacun et de mettre en contact acteurs des MSP en exercice, porteurs de projets et étudiants pour promouvoir ce dispositif dont la Fédération des Maisons et Pôle de Santé du Centre a rappelé qu'il constitue l'avenir de l'exercice de la médecine générale.

Retrouvez en ligne le reportage sur les Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),



à l'adresse :

[www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-centre-en-videos.html?videoIdFromGallery=2fa21a72-168d-4fb8-815c-1767570cea10](http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-centre-en-videos.html?videoIdFromGallery=2fa21a72-168d-4fb8-815c-1767570cea10)

## **Débat public : les maladies cardiovasculaires, prévention et prise en charge**

Chacun de nous est aujourd'hui concerné, directement ou indirectement par les maladies cardiovasculaires. Un proche victime d'un accident vasculaire cérébral, d'un infarctus ou encore souffrant d'hypertension... Face à une telle situation, quel comportement adopter, comment apprendre à limiter les risques, et comment les patients sont-ils pris en charge ?

En lien avec l'Agence régionale de santé du Centre (ARS), et en présence de professionnels de santé spécialistes, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie organise

**un débat public sur les maladies cardiovasculaires  
le jeudi 28 novembre au Musée des Beaux-Arts – 1, rue Fernand Rabier – 45 000 Orléans  
de 18h00 à 20h30**

Inscriptions et renseignements :

- [www.ars.centre.sante.fr](http://www.ars.centre.sante.fr)
- 02 38 77 32 74
- par mail à [ars-centre-debat-public@ars.sante.fr](mailto:ars-centre-debat-public@ars.sante.fr)

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ  
ET DE L'AUTONOMIE ET  
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU CENTRE

Agissez pour votre santé !

**Débat public**  
**Les maladies**  
**cardiovasculaires**

Une illustration de la médecine de parcours

**Judi 28 novembre - Musée des Beaux-Arts**  
**ORLÉANS - 1, rue Fernand Rabier**  
**18h à 20h30**

**Inscriptions et renseignements**  
(Nombre de places limité)

- [www.ars.centre.sante.fr](http://www.ars.centre.sante.fr)
- [ars-centre-debat-public@ars.sante.fr](mailto:ars-centre-debat-public@ars.sante.fr)
- 02 38 77 32 74

*Comment les prévenir ?  
Quelle prise en charge ?  
Quel accompagnement ?*

Avec la participation de professionnels de santé spécialistes et de l'ARS du Centre

**CRSA**  
Conférence régionale  
de la santé et de l'autonomie

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Centre

## **AïDA en région Centre**

### **Lancement du programme régional de professionnalisation des achats des opérateurs de l'État**



Le lancement du programme de professionnalisation des achats pour les établissements publics de l'État de la région Centre s'est effectué le jeudi 17 octobre 2013 à Paris, en présence de M. François Adam, directeur adjoint du cabinet du Ministre des finances et de M. Jean-Baptiste Hy, directeur du Service des achats de l'Etat (SAE).

Les établissements publics doivent, au travers de leurs achats,

poursuivre les mêmes objectifs de développement durable que ceux de l'État : objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Ils sont également concernés par les objectifs de soutien à l'innovation et d'accès des PME (petites et moyennes entreprises) à la commande publique.

Le SAE accompagne les établissements dans la professionnalisation de leurs achats et anime, à cette fin, un programme inter-établissements permettant d'identifier notamment des opportunités de mutualisation des achats.

Cette action, intitulée Aïda en référence au thème de l'enfermement, doit permettre aux opérateurs de la région Centre d'échanger entre eux leurs bonnes pratiques d'achat et de mettre en place dès le début de l'année 2014 un plan d'action.

Avec le soutien de la Mission régionale des achats de l'État, au sein du SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales) un groupe de travail piloté par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et réunissant l'Agence régionale de santé (ARS), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), Pôle Emploi, l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'École nationale supérieure d'art (ENSA) de Bourges, le domaine de Chambord, l'Université d'Orléans, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) et la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) vient de délimiter le périmètre des achats sur lesquels porteront les travaux.

Les aménagements intérieurs de locaux, les petites réparations, le gardiennage et la télésurveillance, l'entretien des espaces verts et la maintenance multitechnique, notamment des installations de chauffage, climatisation et ventilation, des systèmes de sécurité incendie, des ascenseurs et des équipements de sécurité, constituent les segments d'achat sur lesquels une mutualisation pourra utilement être mise en œuvre.

Contact : Eric Eberstein, CMRA, 02 38 81 43 76.